

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



"HONI SOIT QUI MAI Y PENSE."

VOL. 1.

MONTREAL, VENDREDI 26 JUILLET, 1844.

NO. 22



La bonne Maman.

AIR:—J'étais bon chasseur autrefois.

Au dire du proverbe ancien,
L'amitié ne remonte guère.
Bon petits-fils, je n'en crois rien,
Quand je pense à vous, ma grand'mère :
Ces titres, quelquefois si doux,
Vous paraîtraient-ils insipides ?
Bonne maman, consolez-vous ;
Vous n'avez point encor de rides.

L'âge a-t-il éteint vos désirs ?
Blamez-vous les tendres chimères ?
Censurer les plus doux plaisirs
Est le plaisir de nos grand'mères.
Les ans font-ils neiger sur nous,
A nos yeux tout se décolore.
Bonne maman, consolez-vous ;
Vous ne blanchissez point encore.

L'amour a peur des grand'manans,

Mais, à prix d'or, combien de vieilles
Ont à leurs gages des amans
Dont les missives font merveilles !
On sait, pour lire un billet doux,
Quel moyen prennent ces coquettes.
Bonne maman, consolez-vous ;
Vous lisez encor sans lunettes.

Quoi ! sans rides, sans cheveux blancs
Et sans lunettes à votre âge !
Voyons si vos genoux tremblans
Des ans n'attestent pas l'outrage.
Oui je vois trembler vos genoux,
Que l'amour tendrement caresse,
Bonne maman, consolez-vous
Prenez un bâton de vieillesse.

Lord Stanley et le Canada.

Enfin notre mi-lord y va tout-de-bon ; il s'est fâché sérieusement et s'est monté sur ses grands chevaux. Il aurait pu s'épargner cette monture s'il ne nous avait pas envoyé des ânes. Un mot en engendre un autre, dit-on, eh bien ! moi je dis de même que d'une monture on va à une autre, et souvent à une démonture. si l'expression n'est passée. Lord Stanley, de monture en monture est maintenant démonté, et le nœud qu'il ne peut dénouer, il veut le trancher en nous retranchant du Royaume *Uni* qui est toujours en proie à la discorde. Cela, c'est de la moutarde après dîner, des gendres après que la fille est mariée ! Il n'agit cependant que d'après la politique anglaise, qui consiste à apporter le remède quand la maladie est trop avancée. S'il nous avait retranché en 1837 au lieu de se retrancher au milieu du pays, alors l'affaire aurait été sage ; le gouvernement se serait épargné des millions de dépense et une foutue venette. Mais non ! il donne la pillule quand on ne peut plus avaler. Cependant sa politique n'est pas des plus bêtes ; elles est

d'un raffinement exquis. Par exemple, Stanley dira après nous avoir laissés à notre compte : "Tenez, s'ils m'avaient demandé cela il y a sept ans je le leur aurais accordé. Ils se soulevèrent sans me donner le temps de considérer leurs plaintes, et vous voyez que j'ai les meilleures dispositions du monde : je leur donne volontiers ce qu'ils demandaient autrefois." Ce que dira mi-lord pourrait bien nous faire grand tort aux yeux de l'univers. "Comment," s'écriera-t-on, "voici des gens auxquels on rend justice, eux qui autrefois se plaignaient des autorités ? Ah ! ils sont nécessairement des réprouvés, et l'Angleterre ferait bien, après les avoir laissés à leur sort, de leur chercher querelle et les exterminer !" Voilà justement les propos que l'on tiendrait sur notre compte, et ils ne sont pas trop flatteurs, je vous en assure ! Lord Stanley fait une vertu de nécessité. Il a essayé tous les moyens de nous retenir, sauf les bons, et après avoir échoué dans son projet d'Union et de gouvernement responsable de nom seulement, il vient, l'excellent garçon, nous donner un aigle en échange du lion qu'il retire. Si le ministre colonial pense que nous voulons nous débarrasser du pouvoir anglais il se trompe fort. Que ce pouvoir soit exercé avec justice, et jamais peuple plus loyal souhaitera bonheur à sa majesté ; mais s'il est abusé, si on s'en sert pour nous écraser, nous appauvrir et nous chasser de nos foyers, la chanson est différente : alors nous demandons justice ou émancipation, Je dis ceci persuadé que tout cœur canadien vraiment patriote est d'accord avec moi. Nous l'avons prouvé en 1812, nous le prouverions encore si l'occasion s'en présentait, sous condition que le gouvernement serait juste ; car nous aimons la constitution britannique, nous nous glorifions d'être le plus riche diamant de la couronne de Victoria. Si cette impérissable charte n'était pas pervertie par des ministres corrompus, et si ses privilèges

nous étaiens garantis, nous serions loyaux jusque dans la moële des os. Nous ne demandons rien autre chose que les droits qu'accorde la constitution ; nous ne voulons point de liberté plus grande. Mi-lord Stanley, pardonnez si je vous prends par la boutouinière ; c'est pour vous donner un petit conseil : écoutez la voix d'un petit journal impudique selon l'Aurore, et peut-être vous vous en trouverez bien. Si vous connaissez l'histoire vous savez que lors de 1812, on ne comptait pas dans le pays le quart des Anglais qui y sont maintenant. Alors tout allait à merveille. On se battait comme des perdus pour ajouter à la gloire des armes anglaises, et nous étions loyaux, braves et contents. Aujourd'hui que le Canada foisonne de gueux importés tout va à la rebours du bon sens, ce n'est que chicane, rous et mauvaise humeur. Quelle est la cause de ce changement ? me demandez-vous. Elle est facile à comprendre : elle est due à ces gueux importés ; à ces individus qui ne peuvent vivre chez eux et qui viennent mettre le diable aux vaches ici. Ce sont eux qui causent tous nos troubles que l'on ne connaissait pas il y a vingt ans, parcequ'alors on ne connaissait pas de tories émigrés. A mesure que leur nombre s'est augmenté la discorde s'est témoignée. Etes-vous satisfait sur cette explication ? Si vous ne me comprenez point, vous êtes à plaindre, et je ne suis point surpris que vous vous soyez enfoncé dans l'administration du pays. Si au contraire vous voyez ce que je veux vous faire voir, portez y prompt remède : abaissez les gueux importés ; chassez-les des emplois publics ; introduisez des braves Canadiens dans vos bureaux et l'affaire ira miraculeusement. S'ils se rebiffent et font la tête dure, pour le coup, vous aurez des volontaires à force pour voler à votre aide. On veut être gouvernés par l'Angleterre et non par ses gueux.... pardon, milord, je ne veux pas vous insulter voyons, faites le bon garçon, partagez le pouvoir entre nous et nos confrères émigrés en proportion des nos nombres et je vous parie que vous perdrez bientôt toute idée de nous envoyer au diable.

Les Forges de St. Maurice et celles de la Ruelle St. Amable.

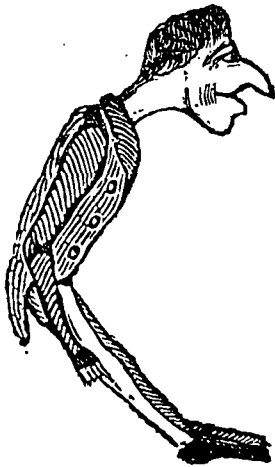
Etes-vous d'une tournure philosophique de caractère ? quand vous voyez quelque chose, vous mettez-vous aussitôt à en chercher la cause ? Si non, vous perdez beaucoup d'amusement qui ne coûte pas un sou et qui vous ferait rire votre soul. Vous qui êtes ainsi tournés, ne pouvez-vous pas appuyer sur ce que je dis ?... Mais c'est folie que d'en appeler à ces gens ! Je vous donne maintenant un échantillon de cette récréation.

Après avoir lu les treize lettres de M. Barthe à M. Barthe, ses maintes correspondances et ses communications à propos des £25 du Capt. St. Louis, j'eus une

idée qui me portait à croire que M. Barthe pourrait bien forger. J'étais encore incertain sur le jugement que j'allais prononcer, lorsque l'art de découvrir la cause des choses vint à mon aide. Je raisonnai comme suit :—

1. Il y a des forges dans le district des Trois-Rivières.
 2. M. Barthe a honoré ce district en le faisant le lieu de sa naissance ;
 3. Les philosophes prétendent que le climat à certains effets sur l'homme ;
 4. M. Barthe est sujet à ces effets, quoiqu'il ne possède que les effets de M. Viger ;
 5. On retient toujours les goûts du pays où l'on naquit ;
 6. M. Barthe a donc apporté les siens dans la Ruelle St. Amable ;
 7. Les goûts des Tri-Fluviens sont décidément pour les forges ;
 8. M. Barthe possède donc un amour pour ces espèce de choses ;
 9. On aime toujours à perpétuer en pays étranger les établissements de son lieu natal ;
 10. M. Barthe a donc voulu perpétuer les forges à Montréal ;
- ERGO.—M. Barthe forge des lettres à plaisir et en aucune quantité—

Les chercheurs de Places.

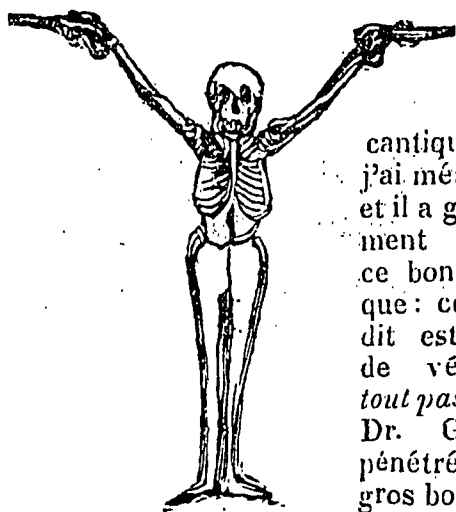


COMMENT trouvez-vous le compliment que le Transcript faisait l'autre jour à ces amis, les tories ! Il leur disait franc et net qu'ils courraient plus après les places que les canadiens et qu'il bâdraient les ministres à leur en briser le crâne, dont, Dieu sait !

quelques un l'ont déjà passablement endommagé. Il allait jusqu'à dire que nous avions trop d'indifférence que nous devrions en faire autant que les tories ! Bon conseil que celui-là ! Il voudrait bien nous voir présenter des pétitions à l'instar de ses amis mendiants.

Parceque son parti a la poche sur le dos il voudrait que l'on en fit autant. Jamais je n'aurais cru qu'un admirateur de la monarchie, un tory, aurait émané un principe qui parle si fort en faveur de l'égalité. Ma foi, si les journaux anglais continuent de ce train, on verra une république tory....après que tous les Canadiens auront succombé ! Mais, le motif qui fait ainsi parler l'homme du Transcript n'est pas à méprendre : il voit que ses partisans seuls se vautrent dans la fange pour obtenir des situations sous le gouvernement ; qu'eux seuls se montrent avides de s'emparer des deniers

publics de quelque manière que ce soit qu'eux seuls ne savent travailler en honnêtes gens ; qu'eux seuls sont dépendants du pouvoir. Enfin il rougit de les voir seuls solliciter des recommandations à droite et à gauche, quand brave Jean Baptiste se tient à sa charue et mange un pain qui lui est doux parcequ'il l'a gagné honnêtement. Il est jaloux de notre indépendance quoique nous soyons peu fortunés ; il voudrait nous voir ramper de niveau avec nos ennemis. N'est-ce donc point du désintéressement ? Il veut que nous partagions les deniers publics, direz-vous. Du désintéressement ! Il sait bien que que jamais nous obtiendrions un grand nombre de places ; que ses amis conserveraient toujours un pied sur nous, et que le gouvernement ne nous donnerait que peu d'emplois de petite conséquence pour nous induire à nous abaisser. O, ils sont fins et bêtes en même temps, ces tories ! soyez sur vos gardes, canadiens.



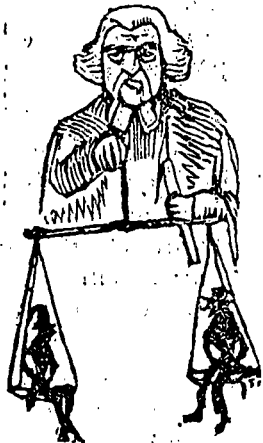
OUT passe ! dit un certain cantique : dont j'ai mémoire ; et il a grandement raison ce bon cantique : ce qu'il dit est farci de vérité... tout passe ! Le Dr. Guérin, pénétré du gros bon sens que contient

ce peu de mots, voulut m'en instruire par l'expérience. Il vint donc pour me faire passer ; cependant il passa lui-même. Je lui fis ce qu'il désirait me faire. Je n'aime jamais à être devancé par qui que ce soit dans le paiement de mes dettes, je m'en acquitte en conséquence presque sur-le-champ si la chose est possible. Dans cette occasion ce sentiment inné chez moi me porta à ne pas laisser passer le savant docteur les mains vides ; il partit les ayant pleines de plus qu'il ne pouvait porter. Toujours s'est-il trouvé dans une très-mauvaise passe. Je crains cependant que le Dr. ne devienne vaillant malgré lui et ne m'envoie en conséquence un cartel. On verra !

Le Revc-errant Ryerson.

Quand un ministre de l'Evangile fricasse là les saintes Ecritures et se met du plat des ministres politiques du jour il faut en convenir que nous en sommes venus à une fort belle passe. Le saint homme, non tout-à-fait sain d'esprit, trouve qu'il est plus profitable ici bas de se dévouer à la politique qu'à la dévotion et aux écrits sur les affaires publiques

qu'aux sermons contre les innombrables péchés du monde pervers. Il souhaite adieu à la grande robe noire du ministre pour travailler plus à la dégagée et à la sainte Bible pour suivre plus facilement la marche des choses. Qu'il doit trouver sa croyance accommodante! Au lieu de peser les vérités du livre de vie; le Révérend monsieur se met très-industrieusement



à peser, la conduite des ex-ministres, et de leurs successeurs. S'il se bornait à cela, passe: mais c'est qu'il veut faire pancher la balance en faveur des derniers. Je ne balance pas à avouer que quant au personnel les ex-ministres y perdraient tous leurs opposés sont lourds quoique de peu de poids cependant. Si le Rev. M. se contentait de cela, je n'aurais pas de réplique à faire; mais il se mêle de peser leurs actions! Laissez donc la besogne à faire à quelque juge compétent et impartial, s'il vous plaît, bon ministre! Prêchez donc l'immortalité de l'âme au lieu d'encourir de fortes dépenses en versant des flots d'encre pour la défense de la morale publique!



Police Politique et Publique.

PARABOLE.

On voit à la barre un vieillard dont le personnel comprend des cheveux blancs qui rappelle un mouceau de neige sur une mule.....de foin; des petit yeux vifs qui chaque coté du nez représentent deux lanternes chaque côté de la proue d'un vaisseau, tant ils étincellent; un nez qui tire sur l'aquilin, et dont Bonaparte aurait fait le porteur caporal en temps de paix; et une bouche aux lèvres minces, l'inférieure recouvre le supérieure d'une manière très-affectionnée, quand le prévenu ouvre la bouche on distingue au dedans

quelques dents qui attestent pleinement à l'âge de celui qui s'en sert pour les fins de la mastication. Voici donc la tête du prisonnier, maintenant considérons en passant ses habits. Un surtout d'étoffe carotée bleu a l'honneur de le protéger contre l'inclémence des saisons; un jabot d'une coupe antique s'avance sur sa poitrine; un monceau de cachets d'or massif sont au bout d'une chaîne également riche qui sort du gousset que nos modes récentes prescrivent; un pantalon de drap noir recouvre la moitié inférieure de sa personne et ses pieds se reposent dans des chaussures ordinaires.

Le magistrat Peuple.—Prisonnier, votre nom.

Le prévenu.—Mon cher monsieur, les Athéniens, présentaient leurs noms sur des tablettes quand on prenait la liberté de le leur demander; nous autres au 19e siècle, nous avons des cartes... Voici la mienne.

Le magistrat. Renié-à-jamais (à part) Il la perd la carte(haut) Ger-vi, qu'avez-vous à dire en réponse à l'accusation portée contre vous!

Prévenu.—Contre moi! et faites donc comme les Romains en pareilles occasion: confrontez-moi avec mon accusateur.

Magistrat.—Jean Baptiste, qu'elle est votre plainte.

Jean Baptiste.—Ben, m'sieux, voyez-vous, v'là c't homme qui m'a presque tué à mort. L'aut' soir, j'venions de voir à mes affaires; i' faisait noir comme chez l'loup, sauf le respect que j'vous doué; quand tout d'un coup, pum! v'là z un qu'elqu'un qui m'flambe un tappe sur mon chapeau qui m'passe pard'sus c's yeux, tandis qu'un aut' fourre sa main dans ma poche et m'pille ma montre (Voyez la gravure.) O, les cré gueux, i' s z-ont pris ma montre; j' désespère de la ravoir, parceque j'sommes certains qu'elle à marché depuis qu'il me l'ont jiffié. (on rit.)

Magistrat.—Vous êtes donc comme votre montre, vous n'êtes point démonté. (Rire général.)

Le prévenu.—Mais mon cher monsieur on ne voit pas de calembourgs en latin ou en grec. Ils sont nouvellement inventés; je crois qu'ils datent depuis l'entrée des Francs et de Paris en France.

(à Continuer.)

AMATEURS.—Lundi soir une compagnie de jeunes amateurs doivent faire leur première apparition à l'Hotel Nelson. Comme ils promettent beaucoup je suis certain que la représentation charmera ceux qui se sentiront le gousset en état d'encourager leurs efforts.

On me prie d'annoncer que le Dr. Guérin de Montréal, n'est pas le fameux Dr. Guérin de Paris.

L'absence du Rédacteur nous oblige à donner un peu moins d'articles éditoriaux qu'à l'ordinaire. Il sera bientôt de retour, cependant.

J'avais oublié de mentionner parmi les nominations faites pour la basse cour du Roi Viger, les suivantes:

Le Dr. Geurre-n pour tenir le bâton de grand maréchal des armées de sa majesté; en sus de sa charge de médecin extraordinaire.

F. Saint-Mort, imprimeur de sa majesté, en sus de sa qualité d'orateur banal.

On dit que M. Molson ne s'accorde pas avec les Saintes Ecritures qui proclament heureux les pauvres d'esprits! Il prétend, que c'est la première idée des Sociétés de Tempérance qui fit parler ainsi l'évangile.

Qu'a-t-on à redire à la tyrannie du Gouvernement Anglais, ne trouve-t-il pas ses chaînes (chênes.)

M. Viger me prie d'annoncer au public qu'il suggère l'idée de joindre un musée à sa bibliothèque, où l'on y déposerait des objets de curiosité et d'art. D'ici à mon prochain le goût heureux de certaines personnes pour de pareilles institutions, se témoignera sans doute par quelques donations que j'énumérerai. Je n'en continuerai pas moins, cependant, le catalogue des livres qui sont présentés tous les jours par de généreuses gens afin de grossir le nombre, déjà considérables des volumes de cette bibliothèque.

THEATRE DE SOCIETE.

À

L'HOTEL NELSON.

—o—

LES JEUNES AMATEURS CANADIENS

Auront l'honneur de donner une Représentation à leur Nouveau Théâtre, à L'Hotel Nelson,

Lundi, le 29 Juillet 1844.

LA REPRESENTATION COMENCERA

PAR

L'AVOCAT PATELIN,

COMEDIE EN TROIS ACTES ET EN PROSE

Et sera suivie de

L'HORLOGE DE BOIS

OU

UN TRAIT D'HUMANITE,

Comédie en un Acte mêlée de Chant.

On pourra se procurer des billets le jour de la Représentation, à L'Hotel Nelson, et le Soir à la porte.

Première place TRENTE sous. Seconde places QUINZE sous.

Les portes seront ouvertes à 7 heures et demie, et la représentation commencera à 8 heures.

Montréal, 26 Juillet, 1844.

Une scène de Tribunaux à la Nouvelle-Orléans.

Un certain juge, associé de la Cour de Cité, devait à un petit marchand un tout petit compte. Depuis longtemps, le petit marchand réclamait son dû et le grand juge, tout en faisant force promesses, ne payait guères. Que fit le petit marchand, il résolut de se faire payer bon gré malgré; et le lendemain, il commença ses opérations. Il aperçoit, rue de Chartres, le juge: il presse le pas, il arrive.

Le petit marchand.—Juge, voici le petit compte que vous me devez, vous plaît-il de me le solder?

Le juge (d'un air sévère).—Monsieur, je n'ai pas la coutume de payer les comptes dans la rue.

Le petit marchand.—Mais, juge, ou voulez-vous que je vous le présente?

Le juge.—Partout, excepté dans la rue, autrement dit, voies publiques, pour me servir de l'expression de lord Bacon. (Il dit et tourne le dos).

Le petit marchand ne se déconcerte pas.—Une demi-heure après, il va à la maison du juge, il frappe, on ouvre, il entre. Le domestique annonce à son maître qui était à dîner, qu'un monsieur le demande pour de l'argent, le juge comprend que c'est de l'argent qu'on lui apporte, il se lève, met de côté fourchette coutelette, serviette, et accourt; quand on apporte de l'argent, se dit-il, on est toujours le bienvenu.

Le juge (apercevant le petit marchand à part).—Grand Dieu! Quelle cruelle déception! (Haut).—Je dîne, je n'ai pas le temps.

Le petit marchand.—Mais juge, vous m'aviez dit de vous présenter mon compte partout ailleurs que dans les rues.

Le juge (avec dignité).—Apprenez, monsieur, que la maison d'un citoyen, à plus forte raison d'un juge, est chose sacrée, et pour emprunter l'expression du divin Blackstone, ce grand commandeur de la loi commune, c'est son château, sa citadelle, sa forteresse, ainsi, monsieur, ne violez pas la sainteté de ma demeure, venez partout ailleurs.

Le petit marchand (s'en allant).—Cré chien! Que cet homme est dur à cracher au bassinet.

Le lendemain, le petit marchand, muni du susdit compte, se rend au lieu où siège son débiteur, surnommé à si juste titre le Caton de la Justice. Perché sur son haut fauteuil, le juge, les yeux fermés, les narines gonflées, ne ressemblait pas mal à un homme endormi.

Le petit marchand (d'une voix insinuante).—Juge, juge, (un peu plus fort): Juge. (Elevant sa voix): Juge. D'une voix de Stantor): Juge, juge, juge.

Le juge—(ouvrant les yeux et se levant en sursaut):

Jugement en faveur du demandeur pour 250 piastres pour dommages.

Le petit marchand.—Voici mon compte que je vous présente.

Le juge (le regardant fixément).—Encore vous! Qui vous a permis d'interrompre le cours de mes réflexions, savez-vous mon petit monsieur, que je puis vous envoyer pour dix jours en prison et vous faire payer 50 piastres d'amende pour mépris de cour. Savez-vous bien ce que c'est qu'un mépris de cour, c'est, c'est..... (s'adressant à un constable): Passez-moi Jacobs Law dictionary.

Le petit marchand.—Je viens pour mon petit compte.

Le Juge.—Encore, monsieur, vous récidivez, savez-vous que je représente l'Etat de la Louisiane, et que vous insultez en moi le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire. Ainsi donc, comme vous avez outragé en moi la majesté du peuple louisianais, je dirai plus, la Grande Nation américaine, il faut un exemple, et je vais servir.

Le petit marchand.—Juge, je vous promets que.....

Le juge (l'interrompant).—Vous promettez quoi? de ne plus revenir dans ce saint temple de la justice? Oh! alors, je pourrais me montrer clément. Promettez-vous, dites?

Le petit marchand.—Mais, mon doux juge, mon petit compte.

Le Juge.—Vous hésitez, que justice se fasse: (au constable): Conduisez cet homme en prison, pour mépris de cour, je le condamne, en outre à payer 50 piastres d'amende.

Le petit marchand.—Cré chien, de chien!

Le juge.—Que dit-il?

Le petit marchand (à part).—Il faut caler doux, juge, je promets, juge.

Le juge (au constable).—Relâchez, monsieur, (avec dignité): Je lui pardonne. Et vous, monsieur, s'il vous arrive de reparaitre en ces lieux, je double la punition, allez.....

Le petit marchand (s'en allant): Cré chien! Cré chien!! Cré chien!!! Cré chien!!!!

Bibliothèque Vigérite.

Depuis mon dernier No. cette institution a reçu les ouvrages ci-dessous.

J. O. PAREATIS.

1. De l'influence de la politique sur l'image de la tempérance.
2. Recherches philosophiques et chrétiennes sur la nature et le caractère des "morvaillons."
3. Sur l'art de supprimer des correspondances concernant le conseil de la Société de la Tempérance.
4. L'union de la politique et la religion.

F. Cinq-Mars.

1. Une file de l'Aurore.
2. Copie de son discours au dîner de St. François, Manuscrit tout-à-fait curieux.

Il doit être déposé dans le musée de l'institution.

MORRISON.

1. De l'influence des diners au Champagne sur les comités d'élections.
2. Recherches sur la légitimité des personnes.

SYDNEY BELLINGHAM.

1. Remarques sur le temps (Times).
2. L'art du *bully*.
3. Sur les changements et l'instabilité des principes politiques.

DR. TRESTLER.

1. Influence du climat de Kingston sur la constitution des porteurs d'adresses à Son Excellence.
2. Pensées politiques des électeurs du Comté de Champlain.
3. L'impossibilité de se dévouer à la politique et au pilon en même temps.

(On me dit que la nouvelle bibliothèque est augmentée tous les jours par les donations que l'on fait. Je donnerai quelque chose moi, c'est-à-dire le catalogue des ouvrages présentés.)

L'Aurore me fait un beau compliment en disant que MM. Lafontaine, Berthelot et Duvernay sont venues prendre des arrangements avec moi pour mon agrandissement. Quoique cela soit faux, honteusement faux, j'en suis flatté puisqu'elle me prononce digne de l'encouragement des messieurs de la première respectabilité.

TROUVE.

DANS cette ville, un volume des ŒUVRES TRAGIQUES de VOLTAIRE. Celui à qui il appartient et qui voudra en faire la réclamation devra en donner la description du volume en s'adressant au Bureau de ce journal.

16 Juillet 1844

CHAPELEAU ET LAMOTHE. RELIEURS.

RUE STE. THERESE, vis-a-vis les imprimeries de MM. J. Starke et Cie. et du Canada Gazette.

Montreal, 10 Mai, 1844.

CONDITIONS DU CHARIVARI CANADIEN.

Ce Journal se publie deux fois par semaine, le Mardi et Vendredi matin, à raison de deux sous la feuille, ou 15 sous par mois pour la ville, et 2s 6d pour quatre mois pour la campagne, payables d'avance.

Imprimé et publié par A. FORTIER, Rue des Commissaires, No. 33 près du Marché Neuf.